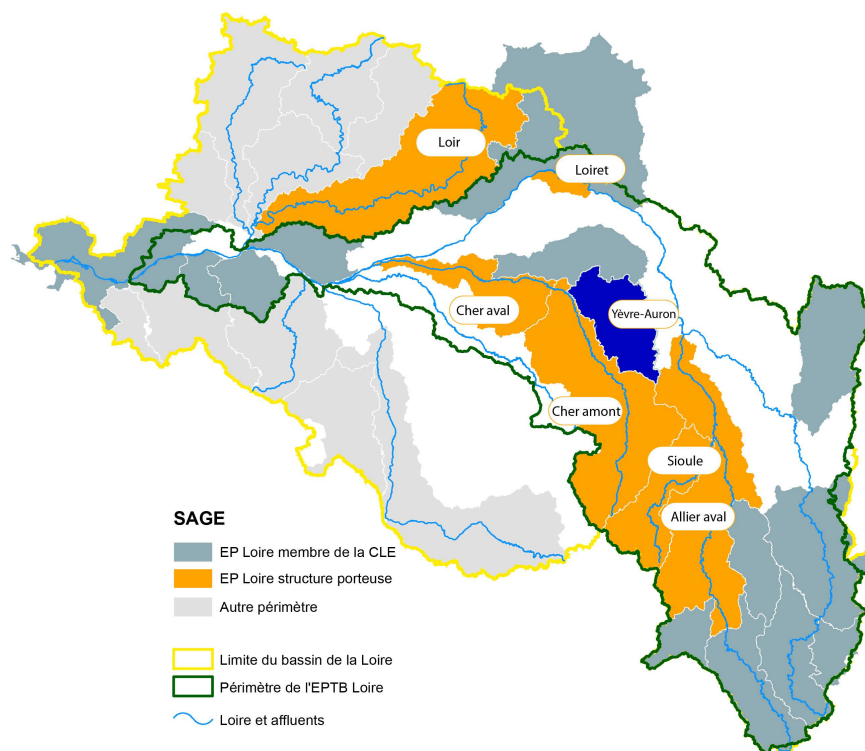


## Portage par l'Etablissement du SAGE Yèvre-Auron

Par courrier conjoint en date du 27 mars 2013, le Président de la Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE Yèvre-Auron et le Conseil général du Cher ont sollicité officiellement l'Etablissement pour qu'il devienne la structure porteuse de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Il est proposé qu'un accord de principe soit donné, et que des discussions soient engagées avec le Président de la CLE et les partenaires financiers en vue d'une présentation détaillée des modalités liées à ce portage lors d'une prochaine réunion des instances de l'Etablissement.

Dans ce contexte, il est à noter déjà que le Département du Cher, au titre du maintien de son implication dans la démarche, « *pourrait mettre à disposition un bureau au sein de la collectivité afin que le chargé de mission de l'EP Loire qui serait en charge du SAGE, puisse au mieux réaliser son travail* ».



Il est précisé que, si l'Etablissement devenait la structure porteuse du SAGE Yèvre-Auron dans sa phase de mise en œuvre, cela ferait 3 procédures dans lesquelles il serait impliqué sur le bassin du Cher (plus de 80% des 14 000 km<sup>2</sup>). Il pourrait alors être envisagé de procéder, sur ce territoire, au renforcement de l'équipe d'animation (3 animateurs actuellement), en mutualisant un 4<sup>ème</sup> chargé de mission.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**